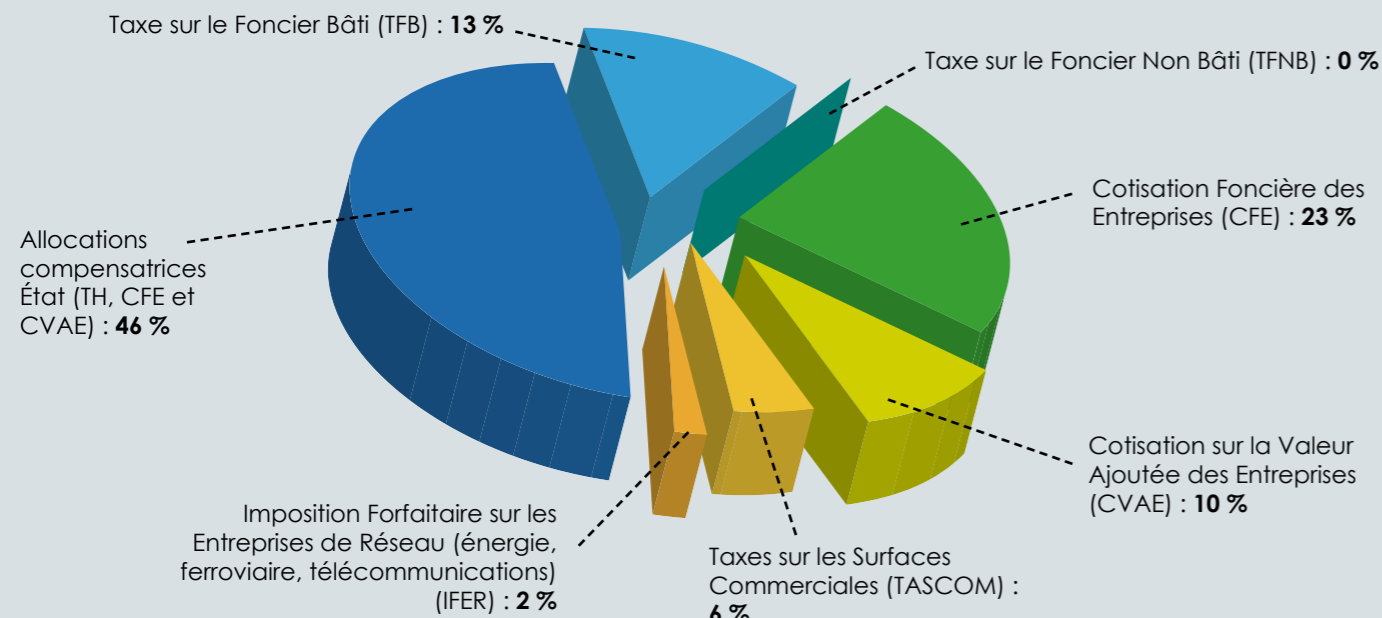


LA FISCALITÉ LOCALE

Pour financer l'ensemble des diverses compétences de la Communauté d'Agglomération sans réduire l'investissement, les élus communautaires ont décidé de porter le taux de taxe foncière de 0.416 % à 4.42 %. Il faut noter que c'est seulement la deuxième augmentation de la fiscalité ménage en 10 ans, alors que les compétences se sont renforcées de façon notable.



La réforme de la fiscalité directe locale en 2021

• **Effets de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales :**
Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Communauté d'Agglomération ne perçoit plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, ni les allocations compensatrices d'exonération afférentes. En lieu et place, l'État lui verse une fraction de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

• **La baisse des impôts de production des entreprises industrielles :**
L'État a également décidé de baisser les impôts de production des entreprises industrielles. Pour l'Agglo, cette réforme se traduira par une perte de recettes sur la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui sera compensée par le versement d'allocations compensatrices d'exonération de fiscalité. L'ensemble de ces réformes doivent être neutres pour les finances intercommunales.

La prolongation de 2 ans des zonages d'aménagement du territoire

Les zonages en matière d'aménagement du territoire arrivés à échéance au 31 décembre 2020 ont été reconduits par l'État pour deux années supplémentaires. Ainsi, tous les dispositifs d'allègement de la fiscalité directe locale sont également prolongés.

Les communes du Grand Guéret qui sont concernées par ces zonages sont les suivantes :

- ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) : toutes les communes de l'agglomération ;
- ZAFR (Zone d'Aide à Finalité Régionale) : Ajain, Bussière-Dunoise, Guéret, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Sulpice-le-Guéretois et Saint-Vaury.

Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Au sein des zones d'Aides à Finalités Régionales (AFR), la Commission Européenne autorise les autorités françaises à octroyer des aides à finalité régionale. Ces aides contribuent au développement de ces zones en soutenant plus particulièrement les investissements initiaux des grandes entreprises et des PME et/ou la création d'emplois liés à ces investissements.

Source : observatoire-des-territoires.gouv.fr.

Un budget 2021 de transition et de raison



Éric BODEAU, 1^{er} Vice-Président en charge des finances

Le budget 2021 marque une transition. Il est une respiration dans le conséquent travail que nous avons entrepris pour redonner une capacité d'autofinancement à la Communauté d'Agglomération. Il va nous permettre d'investir sur des projets structurants pour notre territoire, de développer une politique d'accueil, d'attractivité, de soutien à nos entreprises, de continuer à assurer des services publics nombreux et performants pour tous nos concitoyens.

Il se traduit par une hausse de la fiscalité qui compense les baisses de dotation de l'État (+ de 5 millions d'€ perdus sur ces 5 dernières années), mais aussi par un effort très important qui va être engagé sur les dépenses de fonctionnement. Les élus préparent déjà 2022 et les années suivantes avec une réflexion menée autour des très nombreuses compétences qui sont les nôtres et dont certaines peuvent être repensées dans le cadre du pacte de solidarité communautaire qui lie les 25 communes de l'Agglo.

Vos élus sont à pied d'œuvre pour que le Grand Guéret continue son œuvre de dynamisation du territoire. Avec vous et pour vous, tel est notre engagement.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2021

1 budget principal

12 budgets annexes
4 « SPA », 2 « lotissements », 6 « SPIC »

55 414 709 €
Total des budgets de fonctionnement

34 353 163 €
Total des budgets d'investissement

4 464 029 €
autofinancement (tous budgets)

856 477 €
nouveaux emprunts 2021

642 €
dette par habitant

2 713 418 €
versement aux communes

262 528 €
soutien aux entreprises

160
emplois permanents

32
équipements

LES COMPÉTENCES

Pour remplir ses missions de service public, l'Agglo exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires (décidées par la loi), supplémentaires (choisies par le conseil communautaire) et facultatives (librement transférées, en dehors de la loi, par les communes membres).

Obligatoires :

Elles concernent le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la politique de la ville, le logement et l'habitat, l'organisation de la mobilité, la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, l'accueil des gens du voyage, l'eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Supplémentaires :

Ce sont : la gestion ou l'aménagement et l'entretien de voiries communautaires, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, l'accueil de la petite enfance, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels, l'étude, l'aménagement et la gestion d'équipements sportifs.

Facultatives :

Le développement touristique, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques, le Pôle Domotique et Santé, la gestion d'une fourrière canine, la gestion d'un crématorium, l'aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de pôles et/ou de maisons de santé pluridisciplinaires, le Tiers-Lieux « La Quincaillerie ».

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret gère 13 budgets en 2021 :

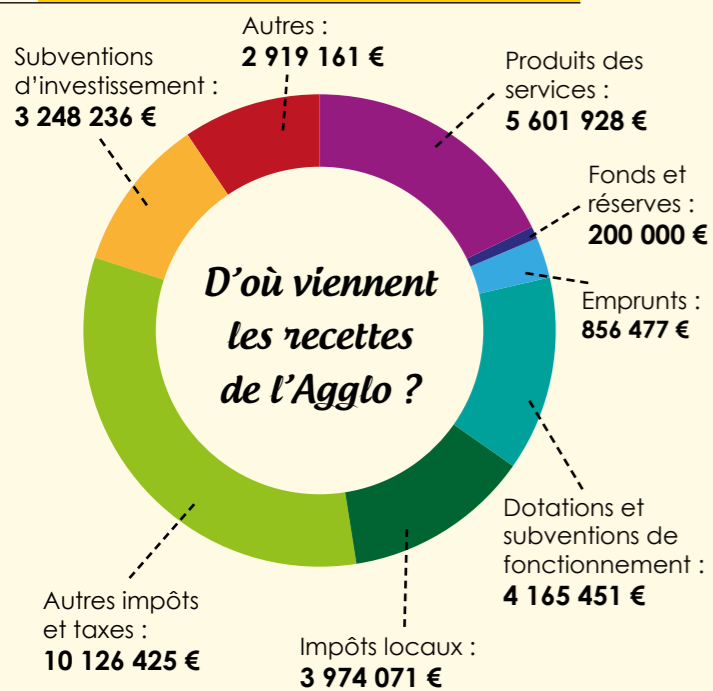
- 1 budget principal,
- 12 budgets dits « annexes », destinés au suivi d'activités spécifiques.

■ 1 budget principal.
■ 6 budgets annexes sont financés sur les ressources de la collectivité, notamment pour le suivi des activités suivantes :

- le Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » ;
- le Village d'Accueil d'Entreprises ;
- les sites touristiques d'Anzême et de Jouillat (restaurants et plages) ;
- le Centre de Ressources Domotique ;
- l'Aire des Monts de Guéret ;
- le site de production d'eau industrielle ;
- le lotissement éco-village, sur la commune de Saint-Christophe ;
- la Zone d'Activités (parcelles destinées à la vente pour favoriser l'implantation d'entreprises) ;
- la gestion des eaux pluviales urbaines.

■ 6 budgets annexes sont consacrés à la mise en œuvre de services publics exclusivement financés sur les redevances de leurs usagers.

LES PRINCIPALES RECETTES*



* recettes réelles
** dépenses réelles
*** SPA = Service Public Administratif
**** SPIC = Service Public Industriel et Commercial

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2021**

Développement économique

Budget principal : Animation économique, aides aux entreprises, animation des partenariats, attractivité économique

Fonctionnement : 202 068 €
Investissement : 264 528 €

Budget annexe SPA*** : Centre de Ressources Domotique, village d'accueil d'entreprises

Fonctionnement : 2 776 985 €
Investissement : 405 252 €

Budget annexe LOTISSEMENTS « Zones d'Activités »

Fonctionnement : 124 000 €
Investissement : 332 649 €

Tourisme et sports nature

Budget principal : hébergements touristiques, sports de nature

Fonctionnement : 642 309 €
Investissement : 295 589 €

Budget annexe SPA*** « Parc Animalier des Monts de Guéret Les Loups de Chabrières »

Fonctionnement : 715 022 €
Investissement : 167 500 €

Lecture publique

Budget principal : réseau de lecture publique, Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

Fonctionnement : 831 083 €
Investissement : 88 660 €

Assainissement, eaux pluviales, eau potable

Budget annexe SPA*** « Eaux pluviales urbaines »

Fonctionnement : 311 821 €
Investissement : 3 634 €

Budget annexe SPIC**** « Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC »

Fonctionnement : 72 505 €
Investissement : 111 746 €

Budget annexe SPIC**** « Eau potable en délégation »

Fonctionnement : 260 969 €
Investissement : 1 241 913 €

Budget annexe SPIC**** « Eau potable en régie »

Fonctionnement : 1 863 951 €
Investissement : 3 003 908 €

Budget annexe SPIC**** « Assainissement collectif en délégation »

Fonctionnement : 130 220 €
Investissement : 843 752 €

Budget annexe SPIC**** « Assainissement collectif en régie »

Fonctionnement : 628 720 €
Investissement : 1 928 958 €

Aménagement du territoire

Budget principal : SCOT, documents d'urbanisme, stratégie foncière, instruction des permis de construire, dispositif d'habitat des particuliers, politique de la ville, Plan Climat Énergie...

Fonctionnement : 1 037 227 €
Investissement : 651 919 €

Budget annexe LOTISSEMENTS « Éco-village à Saint-Christophe »

Fonctionnement : 1 700 €
Investissement : 10 850 €

Développement local collaboratif

Budget principal : Tiers-Lieux « La Quincaillerie », accueil et attractivité, emploi, insertion, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, coopération, Leader...

Fonctionnement : 531 033 €
Investissement : 24 681 €

Transports publics

Budget annexe SPIC**** « Transports publics »

Fonctionnement : 1 959 188 €
Investissement : 298 659 €

Charges de structure

Budget principal : informatique, assurances, juridique, communication, charges de personnel et d'élus...

Fonctionnement : 3 974 278 €
Investissement : 847 421 €

Équipements et sites divers

Équipements et sites divers : Aire des Monts de Guéret, site de production d'eau industrielle

Fonctionnement : 180 730 €
Investissement : 103 500 €

Soutien aux associations

Budget principal

Fonctionnement : 425 000 €

Voirie, entretien paysager, GEMAPI, réseaux divers

Budget principal

Fonctionnement : 1 201 409 €
Investissement : 157 600 €

Accueil de la petite enfance

Budget principal : Multi-accueil collectif et familial à Guéret, Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, RAM du Grand Guéret

Fonctionnement : 2 288 670 €
Investissement : 69 135 €

Contribution au SDIS de la Creuse

Budget principal

Fonctionnement : 1 068 795 €

Prélèvement au titre du Fonds National de péréquation FNGIR

Budget principal

Fonctionnement : 2 252 648 €

Reversement aux communes

Budget principal

Fonctionnement : 2 613 418 €
Investissement : 100 000 €